



971-219711322-20250423-15-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 07-05-2025

Séance du 10 Avril 2025

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	17	04
Vote		
À L'UNANIMITÉ	Pour : 21	
	Contre : 00	
	Abstentions : 00	

L'an 2025, le Jeudi 10 Avril à 08 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DÉLIBÉRATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2ème session ordinaire de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			SACILE Serge	X		
MOCKA Jocelyne	X			DUFLO Rémi	X		
NOËL Jean-Philippe	X			DARMALINGON Charly			X
GIRAULT Marie-Agnès	X			FARAJE Fabienne			X
LAROCHELLE Louis		X		DEVAUX Charles-Henri	X		
URGIN Sabrina	X			ARICIQUE Valérie			X
LAVITAL Patrick	X			CHRISTOPHE Annie	X		
ROCHEMONT Marylène		X		DAMAS Marie-Pierre		X	
MIROITE Fulbert		X		BOURGEOIS Sylviane	X		
ANSELME Jacques		X		RUPAIRE Frantz		X	
EUGÉNIE Gilberte	X			FAUSTA Jimmy	X		
SAINTE-LUCE Ninette		X		OTTO Josette	X		
SARREAU Alain	X			JERSIER Claude		X	
MARCIN Marie-Claude	X			LAROCHELLE Laurence			X
LOSAT Albert	X				17	08	04

Élus absents	Procuration à :
DARMALINGON Charly	MOCKA Jocelyne
FARAJE Fabienne	MARCIN Marie-Claude
ARICIQUE Valérie	CHRISTOPHE Annie
LAROCHELLE Laurence	FAUSTA Jimmy

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20250410-16
**VALIDATION DU PROJET : « TROIS-RIVIÈRES MA VILLE BLEUE D'AVENIR,
 CAPITALE PATRIMOINE DE LA MER, DESTINATION ET FILIÈRE
 D'EXCELLENCE »**

La Ville de Trois-Rivières souhaite mettre en œuvre un projet territorial innovant en partenariat avec la SCIC OdysSea - Villes Bleues d'Avenir, conformément à sa stratégie territoriale de développement d'une



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Avril 2025

économie bleue touristique, culturelle, sociale, solidaire, durable et inclusive. Ce projet s'inscrit dans les critères de certification du label européen Villes Bleues d'Avenir, Capitales Patrimoines phare de la Mer .

Le projet de territoire vise à créer une synergie entre les différents acteurs locaux et régionaux (services de l'État, Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe, associations, acteurs économiques, institutions éducatives, etc.) dans une logique de développement durable et d'amélioration du cadre de vie.

Les principales actions prévues dans ce projet sont les suivantes :

1. Création de la Maison de la Mer de Trois-Rivières – Quartier de Bord de mer.
2. Création du village Péyi – Quartier de Bord de mer.
3. Création d'un parcours de Route Bleue du Patrimoine et de la Biodiversité – Quartier de Bord de mer.
4. Création d'un éco-parking avec commerces et une éco-gare / hub de mobilité – Quartier de Bord de mer.
5. Création d'un parcours Route Bleue du Patrimoine et de la Biodiversité – Quartier du Centre-Bourg.
6. Requalification du parc des Batteries en espace culturel de valorisation de la mer.
7. Réaménagement du parking Duquerry.
8. Création d'un parcours de Route Bleue du Patrimoine et de la Biodiversité sur le sentier de l'Acomat.
9. Création d'un parcours de Route Bleue du Patrimoine et de la Biodiversité – Grand Anse.

Les opérations seront co-pilotées par la commune de Trois-Rivières, en tant que membre bénéficiaire de la SCIC OdysSea - Villes Bleues d'Avenir, en collaboration avec :

- La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe ;
- Les services de l'État et leurs Directions Régionales (Agence des 50 pas géométriques, CTIG, DAC, DEAL, Conservatoire du littoral, OTI...) ;
- Les acteurs économiques, associations locales, organismes d'aménagement, le monde éducatif et universitaire ainsi que la population locale.

Ce projet de labellisation « Ville Bleue d'Avenir » ambitionne de faire de Trois-Rivières une destination d'excellence et un territoire pilote d'innovation intégrant la préservation du patrimoine, le développement économique durable et l'amélioration du cadre de vie.

VU la délibération du 10 novembre 2022 n° D_20221110_76 portant sur l'adhésion de la commune de Trois-Rivières à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) OdysSea - Villes Bleues d'Avenir ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses dispositions relatives aux compétences communales en matière de développement économique, social, culturel et environnemental ;

VU les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les stratégies régionales et nationales de l'Agenda 2030 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

Article 1 : D'ADOPTER le projet territorial de la Ville de Trois-Rivières, conformément à la stratégie de labellisation « Villes Bleues d'Avenir » portée par la SCIC OdysSea.



971-219711322-20250423-15-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 07-05-2025

Séance du 10 Avril 2025

Article 2 : D'AUTORISER le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation des actions prévues et à signer tous les documents afférents

Article 3 : D'APPROUVER la collaboration avec les partenaires mentionnés dans le cadre de ce projet territorial.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 10 Avril 2025.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

*-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet «www.telerecours.fr»*



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,**

Jean-Louis FRANCISQUE

971-219711322-20250423-15-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 07-05-2025

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Stratégie territoriale intégrée – Projet de territoire pilote d'innovation,
des transitions, de spécialisation intelligente
« Ville Bleue d'Avenir, Capitale Patrimoine de la Mer »

Draft PPI Projet Intégré de territoire TROIS-RIVIÈRES			
Quartier de Bord de Mer (Maison Bleue de la Mer)	Créer la Maison de la Mer de Trois-Rivières		3 857 000,00 €
	Créer le Village Peyi		195 000,00 €
	Créer un parcours de Route Bleue (aménagement + signalétiques...)		115 000,00 €
	Créer un éco-parking avec commerces et une éco-gare - hub de mobilité		1 200 000,00 €
	Sous-total		5 367 000,00 €
Quartier du centre bourg	Créer un parcours de Route Bleue (aménagement + signalétiques...)		150 000,00 €
	Sous-total		150 000,00 €
Parc des batteries	Requalifier le parc des batteries en espace culturel de valorisation de la mer		135 000,00 €
	Sous-total		135 000,00 €
Sentier de l'Acomat et de Grande Pointe + Parking Duquerry	Réaménagement parking Duquerry		115 000,00 €
	Créer un parcours de Route Bleue (aménagement + signalétiques...) sur le trace Acomat		75 000,00 €
	Créer un parcours de Route Bleue (aménagement + signalétiques...) sur la trace de Grande Anse		145 000,00 €
	Sous-total		335 000,00 €
Ingénierie			600 680,00 €
	Sous-total		600 680,00 €
		TOTAL TROIS-RIVIÈRES	6 597 680,00 €